



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240207-B20240206_11_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le six février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trente janvier sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK (à partir du point 7), Bernard ZENNER, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absente avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Etait excusé : Michel HERGAT

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8 (puis 9 à partir du point 7)
Nombre de votants : 9 (puis 10 à partir du point 7)

Étaient également présents : Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Etait excusé: Olivier HAUDOT, DGS



11. Objet : Vélo Club Communautaire Hettange - Demande de subvention au titre du soutien aux clubs dans le cadre d'un projet d'investissement : acquisition d'un véhicule

Le Vélo Club Communautaire Hettange sollicite la CCCE pour l'acquisition d'un véhicule équipé d'une galerie destinée à favoriser le déplacement d'une équipe d'U17 sur les courses régionales, nationales et internationales.

Le coût du véhicule est estimé à 25 000,00 €.

Le budget total présenté par le club pour le fonctionnement de la saison sportive 2023-2024 est de 115 000,00 € incluant l'achat du véhicule.

Vu le règlement de la Politique Sportive Communautaire modifié en Conseil communautaire du 7 novembre 2023 intégrant le soutien financier de la CCCE aux clubs reconnus d'intérêt communautaire dans le cadre d'un projet d'investissement mobilier,

Considérant que le règlement prévoit que :

- l'acquisition devra porter sur un équipement roulant (type véhicule utilitaire) permettant d'accompagner l'entraînement des sportifs, le déplacement de matériel et/ou de personnes.
La subvention d'investissement pourra être sollicitée par un même club tous les 5 ans, lequel devra s'engager à conserver le véhicule financé pendant une durée minimale de 5 ans.
Le club bénéficiaire de la subvention d'investissement devra faire l'acquisition du véhicule dans l'année au cours de laquelle la subvention aura été octroyée par la CCCE.
- Le club devra s'engager à assurer la visibilité de la contribution de la CCCE à l'aide de support de communication à son effigie, dont le coût sera à la charge de l'association et les supports préalablement soumis à la validation de la CCCE.
Par ailleurs, le club devra entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de la carte grise du véhicule ainsi que l'assurance correspondante.
- Le club présentera son projet d'une manière simple et uniforme, exposant le besoin de l'acquisition du matériel roulant et présentant un budget spécifique et équilibré (intégrant la participation de la CCCE).
- Le montant maximal du soutien financier communautaire sera plafonné à 25 000,00 €.

Considérant que cette demande de subvention d'investissement pour l'achat d'un véhicule a été formulée au titre du soutien aux clubs dans le cadre d'un projet d'investissement,

Considérant que la demande réunie les conditions requises pour obtenir une subvention,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 6 décembre 2023,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 25 000,00 € au Vélo Club Communautaire Hettange au titre du soutien aux clubs dans le cadre d'un projet d'investissement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 7 février 2024

Le Président,

Michel PAQUET



The image shows a blue ink signature of Michel Paquet over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de CATTENOM ET ENVIRONS' around the perimeter and 'Le Président' in the center, with a small star at the bottom.